

tionale sur la frontière entre la Chine et le Nord-Vietnam où ailleurs au Nord-Vietnam soient retirées, le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qu'on a fait et pourrait-il nous dire si les membres canadiens de la Commission de contrôle internationale sont toujours à leur poste?

Voici ma deuxième question, monsieur l'Orateur: A son avis, cette demande est-elle faite parce que le gouvernement du Nord Viet-nam veut cacher le fait que des troupes en nombre considérable sont entrées au Nord Viet-nam et qu'environ la moitié des forces combattant au Viet-nam sont, effectivement, des forces nord-vietnamiennes?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la première partie de la question, il est vrai que le gouvernement du Nord Viet-nam a demandé à la Commission internationale de contrôle, soit le Canada, l'Inde et la Pologne, de retirer ses équipes permanentes. En réponse, la Commission s'est déclarée disposée à prendre des risques raisonnables pour s'acquitter de ses fonctions conformément à la convention de Genève. Cependant, la Commission a recommandé que si le gouvernement du Nord Viet-nam insiste pour que les équipes se retirent, les demandes soient faites par écrit. Il se peut que les équipes ne quittent pas le Nord Viet-nam, mais qu'elles s'établissent à Hanoi.

On dit que le gouvernement du Nord Viet-nam procède de cette façon pour des raisons qui ont trait à la sécurité des équipes. Cet argument ne semble pas parfaitement fondé pour l'instant. Il n'est pas nécessaire de commenter les autres raisons possibles du gouvernement du Nord Viet-nam avant peut-être la fin de la semaine alors que nous aurons reçu de la Commission un nouveau rapport, au sujet des incidents qui se sont produits non seulement ces derniers temps, mais depuis au moins dix ans.

**M. Douglas:** J'ai une question complémentaire à poser. Du fait de la demande faite aux membres de la Commission d'armistice en vue du retrait de ces équipes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dirait-il s'il n'est pas temps, à présent, de demander au co-président de convoquer une réunion des signataires de l'Accord de Genève afin que ceux qui ont délégué leur autorité à la Commission puissent la délier de ses responsabilités ou donner leur entier appui à l'exécution de son mandat?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, si les équipes étaient retirées complètement et qu'en outre, la Commission était dissoute, il en résulterait une violation fondamentale de la convention de Genève.

Le Canada ne s'oppose pas en principe à la tenue d'une conférence, comme le premier ministre l'a indiqué. Si la majorité se montrait favorable à la tenue de cette conférence, il va sans dire que nous serions disposés à y participer. A notre avis, ce qu'il faut à l'heure actuelle, c'est une période exempte de pressions militaires de part et d'autre qui favoriserait un relâchement de la tension croissante. Il sera ensuite possible pour tous les intéressés de procéder à un nouvel examen de la situation, et l'on pourrait alors envisager d'un meilleur œil la tenue d'une autre conférence. Sans doute, cette situation est très grave, mais il faut se rappeler que les moyens de maintenir la paix en Indo-Chine et au Vietnam ont été prévus dans l'accord de 1954. La regrettable situation actuelle, c'est que le Nord Viet-nam, l'agresseur principal, n'a pas sincèrement respecté les dispositions prévues dans l'accord de 1954. Mon honorable ami peut être assuré que nous sommes en consultation avec d'autres parties qui ont signé l'accord de Genève de 1962, ainsi qu'avec ceux qui ont signé l'accord de 1954, et que nous tentons de trouver un compromis qui réglerait la situation actuelle.

**M. Douglas:** J'ai une autre question complémentaire. Le ministre a laissé entendre qu'aucune pression militaire n'était exercée. Ne croit-il pas que les raids aériens effectués en guise de représailles contre le Nord-Vietnam et le mouvement des troupes chinoises que l'on rapporte dans la région constituent des pressions militaires très graves? Puis-je aussi demander au ministre si le fait que certaines personnalités influentes au sein du gouvernement des États-Unis aient déclaré qu'elles étaient disposées à négocier, mais qu'elles préféreraient négocier à partir d'une position de force, constitue la principale raison pour laquelle le gouvernement canadien n'insiste pas pour la tenue prochaine d'une conférence?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu de forces sud-vietnamiennes au Nord-Vietnam depuis dix ans. Lorsque la liste des interventions qui se sont produites au cours des dix dernières années sera publiée, je suis persuadé que mon honorable ami se rendra compte que l'agression a débuté comme nous l'avons indiqué. Le fait de dire qu'une conférence ne devrait pas avoir lieu tant que nous ne pourrions pas négocier en nous appuyant sur la force, c'est, à mon avis, interpréter à tort ce que j'ai dit. Ce que l'on propose, c'est de tenir une conférence et qu'il y ait alors un gouvernement du Sud-Vietnam en mesure de négocier